

Les Cahiers antispécistes n°32

**UTILITARISME
ET
ANTI-UTILITARISME
DANS
L'ÉTHIQUE CONTEMPORAINE
DE
L'ÉGALITÉ ANIMALE**

Estiva Reus

Mars 2010

UTILITARISME ET ANTI-UTILITARISME DANS L'ÉTHIQUE CONTEMPORAINE DE L'ÉGALITÉ ANIMALE¹

Estiva Reus

À partir des années 1970, le mouvement social qui s'emploie à améliorer la condition animale a connu une mutation notable avec l'apparition d'un courant qu'on nommera ici « mouvement antispéciste » ou « mouvement pour l'égalité animale² ». Ce courant présente deux caractéristiques relativement nouvelles par rapport à la protection animale telle qu'elle se présente jusqu'alors :

1) Il affirme que le principe d'égalité (au sens de principe d'impartialité dans la prise en considération des intérêts ou des droits de chacun) doit s'appliquer à l'ensemble des êtres sentants et non pas aux seuls humains.

2) Il remet en cause de la plupart des usages que font les humains des autres animaux, en particulier l'usage alimentaire.

Des philosophes et autres intellectuels ont joué un rôle déterminant dans l'émergence de ce courant, de sorte que des réflexions relevant de la philosophie éthique ont occupé une place importante dans l'argumentation antispéciste. C'est dans ce contexte que la distinction entre approches utilitaristes et non utilitaristes va jouer un certain rôle. On fournira quelques repères en la matière à travers l'évocation de trois auteurs : Peter Singer, Tom Regan et Gary Francione. On se demandera ensuite si le positionnement à l'égard de l'utilitarisme constitue une ligne de division significative au sein du mouvement pour l'égalité animale. Il apparaîtra que cette distinction pèse finalement assez peu sur le terrain politique, ce qui nous amènera à proposer quelques éléments d'explication de cet état de fait.

1. UTILITARISME ET ÉGALITÉ ANIMALE – L'APPORT DE PETER SINGER

En 1975 paraît *La libération animale* de Peter Singer³, un livre qui a eu un impact considérable tant sur le mouvement animaliste militant que sur les travaux consacrés à l'éthique animale. Or, Singer est un philosophe utilitariste. Il n'y a rien de surprenant à ce qu'un utilitariste investisse ce domaine. Ce qui l'est davantage, c'est qu'il ait fallu attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour que la question de ce qui est dû aux animaux devienne centrale chez un représentant de ce courant.

L'utilitarisme inclut par construction un principe d'égalité animale

L'utilitarisme assimile le bien au bonheur ou à la satisfaction des préférences. De ce fait, l'ensemble des êtres susceptibles d'éprouver des plaisirs ou d'avoir des préférences sont

¹ Cet article est la version étendue d'une communication présentée au colloque international « Deux siècles d'utilitarisme* » qui s'est tenu à l'Université de Rennes II les 4 et 5 juin 2009.

² Sa dénomination la plus usuelle est « mouvement des droits des animaux ». Nous ne l'utiliserons pas ici car elle risque de prêter à confusion au regard du thème de cet article. En effet, le mouvement des droits des animaux inclut à la fois des partisans de la théorie des droits et des personnes qui ont une attitude critique à l'égard de cette doctrine ou sont sans opinion à son sujet.

³ Il existe une traduction française de la seconde édition de cet ouvrage, parue chez Grasset en 1993.

inclus dans le cercle de la considération morale. Dans la recherche de la décision optimale, on doit accorder le même poids aux plaisirs ou aux préférences d'intensité comparable. Les caractéristiques présentées par ailleurs par les individus qui les éprouvent n'ont aucun rôle à jouer. L'utilitarisme est ainsi par construction une doctrine non spéciste : le fait que des êtres sentants appartiennent ou non à l'espèce humaine est un critère qui, en soi, n'a aucune pertinence éthique.

Jusqu'à quel point cela a-t-il été mis en avant par les défenseurs de cette philosophie ? L'inclusion des animaux parmi les patients moraux est explicite chez les grandes figures de l'utilitarisme classique. En 1874, portant un regard déjà rétrospectif sur ce courant, Sidgwick écrit :

Il faut ensuite se demander qui sont les « tous » dont le bonheur doit être pris en compte. Faut-il nous soucier de l'ensemble des êtres capables de plaisir et de souffrance dont les sensations sont affectées par notre conduite ? Ou bien faut-il seulement se préoccuper du bonheur humain ? C'est la première option qui est retenue par Bentham et par Mill, et (je crois) par l'école utilitariste dans son ensemble ; ce qui à l'évidence est plus conforme à l'universalité caractéristique de son principe. C'est au Bien *Universel*, interprété comme étant le « bonheur » ou le « plaisir », qu'un utilitariste considère qu'il est de son devoir d'œuvrer ; et il semble arbitraire et déraisonnable d'exclure du but ainsi conçu quelque plaisir que ce soit éprouvé par quelque être sensible que ce soit⁴.

Tant chez Bentham que chez Mill, on trouve l'affirmation selon laquelle ce n'est que par une discrimination injuste que les intérêts des animaux sont jugés moins importants que ceux des humains⁵ (quand ils sont similaires). Mais outre que chez eux des réflexions remarquables en côtoient d'autres qui en limitent la portée, on ne trouve pas chez les fondateurs de traitement systématique du sujet, ni de véritable programme de réforme, au-delà de l'adhésion à l'idée que la maltraitance des animaux devrait être punie par la loi. On comprend par différence pourquoi, sur la question animale, Singer est un auteur plus marquant que ses prédécesseurs.

Les raisons de la portée spécifique de l'œuvre de Singer

1) C'est la première fois qu'un philosophe utilitariste consacre plusieurs livres et articles à la question animale. Il ne s'agit pas chez lui d'une note en bas de page, ou d'une remarque incluse dans un ouvrage dont le propos est tout autre. En ce sens, Singer est le premier à prendre au sérieux une implication de l'éthique utilitariste que tous ont admise.

2) Parallèlement à la réflexion éthique, Singer mène un travail d'enquête approfondi sur la façon dont sont traitées les bêtes. La moitié de *La libération animale* se situe sur le plan descriptif. Chiffres, images et explications à l'appui, Singer donne à voir les mutilations, l'enfermement, la détresse physique et psychologique extrême, subis par les animaux de

⁴ Sidgwick, *The Methods of Ethics*, livre IV, chapitre 1, §2.

⁵ Concernant Bentham, le passage plus célèbre se trouve dans la note 2 du chapitre 17 de *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation* (1780). Chez Mill, voir notamment :

- *Principles of Political Economy* (1848), livre 5, chapitre 11, §9,
- un passage de *Whewell on Moral Philosophy* (1852) (*Collected Works of John Stuart Mill*, Vol. X, University of Toronto Press, 1965, p.186-187).

laboratoire ou de ferme. On retrouve un travail d'enquête du même ordre dans *The Way We Eat*, paru en 2006. Singer montre ainsi que la misère animale est la situation générale et non le résultat d'actes de cruauté exceptionnels ou de l'incompétence particulière de tel ou tel opérateur : notre société est organisée de telle sorte qu'elle impose le pire aux animaux.

3) Le projecteur est mis sur les utilisations les plus répandues des animaux, à commencer par la première d'entre elles : leur exploitation comme source de viande, lait ou œufs.

4) En ce domaine, l'auteur n'offre pas seulement une description du problème qui en fait mesurer l'ampleur. Il fournit aussi la prescription qui permet d'y remédier : cesser de consommer des produits animaux. Dans *La libération animale*, la question fait l'objet d'un chapitre intitulé « Devenir végétariens ». Ce chapitre inclut nombre de conseils pratiques pour franchir ce pas, ainsi que des informations destinées à rassurer ceux qui croiraient le régime végétarien préjudiciable à leur santé.

Tout cela reflète le processus par lequel Singer lui-même a été amené à réfléchir à la question. On rapporte⁶ qu'au début des années 70, alors qu'il est étudiant à Oxford, Singer s'attable à côté d'un condisciple végétarien. C'est en lui demandant ses raisons de ne pas manger de viande qu'il découvre un champ éthique qui l'occupera une grande partie de sa vie, et qui l'amènera à devenir végétarien lui-même. De façon moins anecdotique, on notera que Singer a côtoyé à cette époque ce qu'on a appelé le « groupe d'Oxford », puis y a été inclus : un groupe comprenant à la fois les pionniers de la dénonciation de l'élevage industriel en Angleterre et des végétariens⁷.

Ainsi, bien que l'utilitarisme soit une doctrine particulièrement propice à l'affirmation d'un principe d'égalité animale, cela n'a conduit à un véritable programme d'éthique appliquée que combiné à d'autres ingrédients. Il a fallu d'une part le travail de rassemblement des données sur les faits. D'autre part, c'est la confrontation de Singer à la question de la légitimité de la viande qui a joué un rôle moteur dans sa propre réflexion et c'est cette question qui est devenue l'axe principal du mouvement de libération animale.

2. LA THÉORIE DES DROITS DE TOM REGAN

En 1983, paraît *The Case for Animal Rights* de Tom Regan⁸. C'est à dater de la publication de ce livre que l'opposition entre utilitarisme et théorie des droits devient une ligne de division souvent évoquée dans les analyses du mouvement antispéciste. Il convient donc de fournir quelques éléments d'information et d'évaluation de la position défendue par Tom Regan⁹.

⁶ Voir l'introduction à cette interview de Singer parue dans le magazine *Satya* en octobre 2006 : <http://minilien.com/?yet2ExPUxj>

⁷ Cf. Norm Phelps, *The Longest Struggle – Animal Advocacy from Pythagoras to PETA*, Lantern Books, 2007, p. 204 et sq.

⁸ La seconde édition de cet ouvrage est parue en 2004 aux éditions University of California Press : le texte en est inchangé, hormis l'ajout d'une nouvelle préface.

⁹ Regan est l'auteur de plusieurs livres et articles dédiés à l'éthique animale. *The Case* est le plus dense d'entre eux sur le plan théorique.

2.1. Le caractère central de la référence à l'utilitarisme

La thèse de Regan est à la fois opposée et adossée à l'utilitarisme. Le moteur de toute sa construction réside dans le rejet de conclusions jugées choquantes de cette doctrine, et dans la volonté de proposer une théorie alternative qui ne présente pas les mêmes défauts. Sur le plan de la méthode, un élément omniprésent chez Regan est le recours à nos intuitions morales : c'est notre intuition qui nous indique que l'utilitarisme approuve des choix que nous sentons être immoraux. Il nous faut, à la place, énoncer un corpus de principes justifiant les décisions que nous sentons être justes quand nous réfléchissons calmement, en nous dépouillant de nos préjugés. On retrouve chez Regan des arguments présents dans beaucoup de débats autour de l'utilitarisme. Mais avant d'en venir aux différences avec l'optique de Singer, notons une similitude de première importance.

Une délimitation des patients moraux identique à celle des utilitaristes

La théorie des droits de Regan s'applique aux « sujets d'une vie ». Ce sont eux les bénéficiaires de nos devoirs de justice (et de bienfaisance). Les sujets d'une vie ont :

- des croyances et des désirs,
- la perception, la mémoire, le sens du futur,
- une vie émotionnelle, la capacité d'éprouver le plaisir et la douleur.

Toutefois, Regan laisse ouverte la possibilité d'étendre par précaution le cercle des bénéficiaires de l'action morale aux êtres « simplement sensibles¹⁰ ». Ce cercle devient alors identique à celui de l'éthique utilitariste.

Pourquoi délimiter de la sorte les patients moraux ? La réponse de Regan est que les êtres sensibles sont sujets au bien-être et qu'ils peuvent subir des préjudices. La façon dont il cerne les préjudices dont peut être victime le sujet d'une vie conviendrait aussi à un utilitariste. On peut lui causer du tort par infliction (causer une souffrance liée à une atteinte physique ou psychologique) ou par privation (priver un être des moyens d'obtenir ce qui lui importe, la privation suprême étant celle de la vie, puisque l'ex-sujet n'est plus apte à jouir de ce qui constitue son bien-être). La réfutation des raisons avancées pour privilégier les humains du simple fait qu'ils sont humains est par ailleurs très proche chez Regan de ce qu'elle est chez Singer, avec un recours plus intensif de Regan à l'argument des cas marginaux¹¹ (argument déjà présent chez Singer).

La critique de l'utilitarisme chez Tom Regan

Les conclusions jugées contre intuitives de l'utilitarisme sont liées au caractère agrégatif de cette doctrine. Celle-ci peut en venir à préconiser des décisions hautement sacrificielles des intérêts de quelques-uns pour le plus grand bien des autres.

¹⁰ Cette catégorie des êtres « simplement sensibles » est également présente chez Singer (*cf.* §3 *infra*).

¹¹ Certains humains ne présentent pas les capacités supposées proprement humaines (raison, langage...) : nourrissons, personnes mentalement déficientes. L'argument des cas marginaux fait valoir qu'on a reconnu comme juste de protéger les intérêts de ces humains. Il est dès lors incohérent de refuser une protection similaire à des animaux dont les capacités mentales sont égales ou supérieures.

Pour exposer sa thèse, Regan recourt à une image qui est plus qu'une simple illustration, car souvent il s'appuie sur elle pour raisonner : l'image du liquide et des tasses. Les tasses représentent les individus et le liquide, doux ou amer, représente les joies et les peines, ou bien la satisfaction ou frustration des préférences. L'utilitarisme ne s'occupe que d'obtenir que le total du liquide réparti entre les tasses soit le plus doux possible. Peu lui importe entre combien de tasses il est distribué, ni que certaines n'aient que du liquide amer et d'autres que du liquide doux. Toutefois, comme le note Regan lui-même, la théorie des droits non plus ne requiert pas l'égalité dans la répartition de la douceur et de l'amertume. En revanche, elle cherche à restaurer la valeur des « tasses ».

Pour Regan, deux situations montrent particulièrement le caractère inacceptable de l'utilitarisme.

1) L'utilitarisme contredit nos intuitions bien pesées sur le fait qu'il est mal de tuer¹². Il permet beaucoup trop facilement le meurtre. Les utilitaristes tentent de s'en tirer en invoquant les effets induits de la mort sur des tiers restés vivants. Mais il n'y a rien qui, par principe, s'oppose au meurtre, du moment que les conséquences globales sont positives. En particulier, les effets induits s'amenuisent si l'individu tué est solitaire et si le meurtre est commis en secret.

2) L'utilitarisme justifie que l'on intervienne d'une manière qui cause des torts majeurs à quelques uns (en les privant de la vie, de la liberté, ou en leur infligeant de grandes souffrances) du moment que le solde est positif grâce aux gains d'utilité qui en résultent pour d'autres, et cela quand bien même ces gains consisteraient en un très petit supplément de plaisir pour les bénéficiaires, du moment qu'ils sont suffisamment nombreux pour que le total des gains dépasse la perte de ceux qui sont sacrifiés à l'intérêt général¹³.

Pour Regan, le tort fondamental de l'utilitarisme est de ne voir dans les individus que des réceptacles sans valeur. Le contenant (la tasse) ne compte pour rien.

2.2. La théorie alternative proposée par Tom Regan

La théorie des droits peut être vue comme composée d'un principe fondamental (le précepte « ne pas nuire aux sujets d'une vie »), assorti de nombreux compléments destinés à traiter les cas où le principe ne peut être appliqué dans toute son extension.

2.2.1. Les éléments de base de la théorie des droits

On pose que les sujets d'une vie possèdent une valeur inhérente égale (la valeur de la « tasse »). La valeur inhérente n'est pas plus grande pour un sujet heureux que malheureux, ni pour un sujet présentant des aptitudes plus grandes (force, intelligence...) qu'un autre. La raison avancée à l'appui de ce postulat est qu'il permet d'échapper aux caractéristiques contre intuitives de l'utilitarisme ou du perfectionnisme, ou encore qu'il est conforme à notre sentiment qu'il serait injuste de privilégier ceux qui sont favorisés par la loterie naturelle.

Les possesseurs d'une valeur inhérente ont des droits, qui peuvent également s'énoncer comme étant les devoirs qu'ont les agents moraux envers eux. *The Case for Animal Rights* ne

¹² Regan, *The Case for Animal Rights*, University of California Press, 2004, p. 202 et sq.

¹³ Regan, *op. cit.*, p. 238.

traite pas de l'ensemble des devoirs mais uniquement des devoirs de justice. Les agents moraux ont le devoir *prima facie*¹⁴ :

- de ne pas porter préjudice (*harm*) aux sujets d'une vie,
- de porter assistance aux sujets d'une vie victimes d'une injustice (c'est-à-dire à ceux qui subissent des torts causés par des agents moraux).

Les devoirs (et droits correspondants) susmentionnés sont dits « *prima facie* » parce qu'ils ne sont pas absolus mais peuvent être levés dans certains cas (justifiés par notre intuition) :

- légitime défense,
- punition des coupables,
- torts causés aux boucliers innocents (il n'est pas immoral de tuer un otage pour en sauver 10),
- torts causés aux individus innocents qui sont une menace pour les autres (il n'est pas immoral de tuer ou blesser un enfant ou un animal qui menace la vie d'autrui).

Plus généralement, se pose le problème de l'option à retenir lorsqu'il n'est pas possible de respecter les droits de tous.

2.2.2. Les règles pour trancher face aux conflits de droits

Comment agir lorsque, quelle que soit l'option choisie, un tort sera causé à des innocents ? Regan propose deux principes : le *miniride principle* (ou principe de minimisation de la violation des droits), et le *worse-off principle* (ou principe de priorité à l'évitement des préjudices les plus grands). Ces deux principes n'épuisent pas les critères introduits par Regan au fil de son ouvrage. S'y ajoutent toutes sortes de « considérations spéciales » que nous ne détaillons pas ici.

***Miniride Principle* (Minimiser la violation des droits)**

Ce principe s'énonce ainsi : à préjudice comparable, mieux vaut violer les droits d'un petit nombre d'innocents que celui d'un grand nombre d'innocents.

Deux préjudices sont comparables quand ils détériorent de façon égale le bien-être de deux individus. Dans ce cas, le nombre d'individus affectés compte.

Selon Regan, le *miniride principle* découle de l'égale valeur inhérente de tous les individus. Privilégier le petit nombre reviendrait à accorder une plus grande valeur inhérente aux membres de ce groupe.

***Worse-off principle* (Éviter en priorité les préjudices les plus importants)**

Ce principe s'applique à préjudices inégaux et s'énonce comme suit. Si l'on est contraint :

- soit de faire subir un préjudice plus faible à un groupe d'innocents X (option 1),
- soit de faire subir un préjudice plus grand à un groupe d'innocents Y (option 2),

on doit choisir l'option 1, quel que soit le cardinal de X et de Y.

¹⁴ L'expression latine *prima facie* signifie « au premier abord ».

Le refus de l'agrégation utilitariste se traduit ici par le fait que le nombre d'individus affectés ne compte pas. Par ailleurs, *les effets induits ne comptent pas*. Seul est pris en considération le préjudice subi par les individus dont on est amené à violer les droits.

Une illustration qui a été très commentée de l'application du *worse-off principle* est celle du radeau des naufragés : si, sur un radeau, il y a quatre humains et un chien et seulement quatre places, c'est selon Regan le chien qui doit être jeté par-dessus bord, parce que les perspectives de satisfactions tirées de la vie sont plus grandes pour les humains (la perte de bien-être est plus faible pour le chien). S'il y a un million de chiens et quatre humains sur le radeau, c'est le million de chiens qui doit périr.

2.3. L'affirmation du caractère plus protecteur de la théorie des droits

Regan soutient que la théorie des droits est plus protectrice pour les sujets d'une vie que l'utilitarisme. Voyons comment l'auteur argumente cette position sur l'exemple de l'usage alimentaire des animaux.

Regan soutient que contrairement à la théorie des droits, l'utilitarisme n'établit pas l'obligation morale d'être végétarien. Là encore, on trouve une forme d'argumentation assez classique chez les adversaires de l'utilitarisme : Regan utilise le fait que l'utilitarisme mesure la moralité des actes uniquement à leurs conséquences, combiné au doute sur la calculabilité des conséquences. Singer, observe-t-il¹⁵, conclut à la nécessité du végétarisme en pesant les intérêts en présence : d'un côté l'intérêt trivial des humains à satisfaire des préférences ou habitudes gustatives, de l'autre le sacrifice des intérêts majeurs des animaux que l'on fait souffrir et que l'on tue. Regan entame alors toute une discussion visant à montrer qu'il n'est pas évident que le solde des conséquences serait positif si les humains devenaient végétariens, que cela demande des calculs compliqués, que Singer n'a pas fourni ces calculs, et qu'en leur absence « un végétarisme fondé sur l'utilitarisme ne peut gagner notre consentement rationnel¹⁶. » Il mentionne encore le fait que Singer ne prouve pas que les intérêts humains en cause soient triviaux : il y a des humains qui font grand cas de la cuisine. De plus, la production de chair animale emploie de la main d'œuvre et fait vivre des familles. Pour ces personnes, les intérêts en jeu ne sont pas négligeables.

Regan emprunte aussi une autre voie pour jeter le doute sur la capacité de Singer à fournir une justification acceptable à sa prescription du végétarisme¹⁷. Il exploite le fait que ce dernier ait dit en une occasion qu'il fallait probablement que le nombre de végétariens atteigne un certain seuil pour que l'effet sur l'industrie de la viande soit suffisant pour entraîner une chute du nombre d'animaux élevés. Regan en conclut qu'on n'a, dans cette optique, l'obligation de devenir végétarien que si d'autres le deviennent aussi. Il ne compte apparemment pour rien l'effet démonstratif du végétarisme et qualifie de paradoxe le fait que la détermination de ce qu'il est juste de faire soi-même dépende de ce que font les autres. Il ajoute que les ennemis de la cessation de l'exploitation animale pourraient en permanence annihiler l'intention de devenir végétarien en mangeant plus de viande, de façon à ce que le seuil où les candidats végétariens pourraient espérer avoir un impact ne soit jamais franchi¹⁸.

¹⁵ Regan, *op. cit.*, p. 220 et sq.

¹⁶ Regan, *op. cit.*, p. 223.

¹⁷ Regan, *op. cit.*, p. 224 et sq.

¹⁸ J'avoue n'avoir pas saisi comment Regan faisait ce calcul et avoir le soupçon qu'il est faux.

Il soutient encore que sur une base utilitariste, on ne peut pas forcément contester le bien-fondé de l'abattage des animaux¹⁹, d'autant plus qu'au moment de l'abattage, la souffrance causée aux animaux (par exemple celle due à la séparation du veau de sa mère) a déjà eu lieu²⁰.

Ce dernier point peut surprendre. Les souffrances endurées antérieurement par l'animal et ses proches n'ont eu lieu qu'en raison de la finalité qui est de l'abattre pour en faire de la viande. Dans ce passage destiné à nous convaincre que l'utilitarisme offre un bien faible rempart contre la mise à mort de patients moraux, Regan suggère que ces souffrances n'ont pas à entrer en ligne de compte dans l'évaluation de la moralité de l'abattage du simple fait qu'au moment de la mise à mort, elles appartiennent à un passé révolu. Pourtant, il n'approuverait pas qu'on recoure à une argumentation de même structure pour soutenir que la théorie des droits offre un bien faible rempart contre la consommation de viande : « Il n'y a rien de mal à manger un bifteck – dirait-on sur le même modèle – car un bifteck n'est pas le sujet d'une vie et les souffrances endurées par celui dont on consomme la chair appartiennent à un passé révolu. »

2.4. Éléments d'évaluation de la thèse de Regan

La position anti-utilitariste de Regan renvoie au malaise ou à l'indécision que l'on éprouve face à certaines situations :

1) Les cas où, quoi qu'on fasse ou s'abstienne de faire, il y aura des individus dont la situation sera dramatique. Les victimes ne seront pas les mêmes selon l'option choisie, mais tous ne seront pas épargnés. Nous n'aimons pas envisager les dilemmes tragiques. À cela s'ajoute la répugnance que l'on éprouve à effectuer les actes où notre rôle personnel consiste à faire du mal à quelqu'un, même si en portant un regard extérieur, il apparaît que c'est l'action qui a les meilleures conséquences. Si la condition pour qu'il y ait des survivants dans une portée de chatons ou parmi des triplés humains est de tuer un des petits, nous avons une psychologie telle qu'il peut nous être plus pénible d'en tuer un que de rester passifs en évitant d'y penser, bien que cela conduise à les laisser mourir tous.

2) Il arrive que nous nous demandions s'il y a lieu de comparer des sensations dont certaines ne présentent aucune unité sur le plan de l'expérience vécue : la seule réalité est une suite de sensations séparées, éprouvées à des moments différents ou par des individus différents. Vaut-il mieux souffrir atrocement 5 minutes ou ressentir une légère douleur un jour par mois sa vie durant ? Vaut-il mieux qu'une seule personne subisse un préjudice important ou qu'un million d'individus soient soumis à un désagrément mineur ? Tandis qu'une partie de notre esprit additionne les composantes du second terme de ces alternatives, l'autre doute de la pertinence de l'agrégation parce que « la somme » est une sensation qui n'est pas éprouvée²¹.

¹⁹ Référence au fait que Bentham a condamné la maltraitance des animaux, mais pas le fait de les tuer pour la viande, arguant que ceux-ci ne s'en trouvent pas plus mal alors que nous nous en trouvons mieux.

²⁰ Regan, *op. cit.*, p. 205. Regan écrit : « De plus, au moment où ces animaux sont abattus, la peine causée à d'autres animaux par la séparation physique (par exemple quand le veau nouveau-né est retiré à sa mère) a déjà eu lieu longtemps auparavant ; il est par conséquent très improbable que le fait de tuer ces animaux maintenant cause de l'angoisse chez les animaux qui survivent. Le caractère apparemment attirant de l'utilitarisme hédoniste n'est que cela : une apparence. »

²¹ En pratique, nous ne nous comportons pas comme si nous jugions l'addition absurde, que ce soit au niveau intrapersonnel ou interpersonnel. Entre souffrir atrocement 5 minutes (a) et subir un mal de tête

Ces faits psychologiques sont des réalités. Ils doivent être pris en considération pour proposer des schémas d'action qui aient des chances raisonnables d'être appliqués. Regan parvient-il pour autant à fournir une alternative à l'utilitarisme qui satisfasse mieux notre intuition morale, à laquelle il fait jouer un rôle si décisif ? Il y a des raisons d'en douter.

Le jeu sur nos sentiments de sympathie et d'antipathie

Les principes posés par Regan sont toujours illustrés par des exemples. Or, ces exemples sont tels que notre jugement en faveur de la solution qu'il propose (au détriment de la solution utilitariste) est influencé par les sentiments de sympathie ou d'antipathie que nous éprouvons pour les personnages de l'histoire. Il se trouve en effet que, dans ses exemples, celui qui sortirait gagnant si la décision était prise dans une logique utilitariste est toujours antipathique, que ce soit par ses traits de caractère ou par ses valeurs. Ainsi, pour justifier que les effets induits ne comptent pas (quand on est dans l'obligation de déterminer qui sont les individus dont il faut violer les droits), Regan prend un exemple où l'on se trouve contraint de nuire soit à des Noirs, soit à des Blancs. La justesse de la non prise en compte des effets induits est illustrée par l'idée qu'on n'a pas à prendre en considération la satisfaction que procurerait à l'ensemble des Blancs racistes le fait que la décision se fasse au détriment de Noirs. Si l'on prend un cas opposé (c'est-à-dire un cas où les bénéficiaires indirects voient satisfaites des valeurs jugées honorables), ou simplement un cas énoncé de façon neutre, le sentiment d'adhésion à la thèse de Regan s'estompe. Pourquoi faudrait-il préférer infliger un préjudice d'intensité (-5) à 10 personnes (groupe X) plutôt qu'un préjudice de (-20) à 3 personnes (groupe Y) si le préjudice subi par le groupe X a pour effet induit de causer un tort de (-100) à 30 personnes ? En quoi est-il conforme à l'intuition de ne compter pour rien les dommages majeurs subis par ces 30 personnes du simple fait qu'ils ne se produisent que par ricochet ?

La possibilité de contradiction entre les règles

Comme toute doctrine déontologique à règles multiples et non hiérarchisées, la théorie de Regan ne fournit pas de critère pour trancher quand deux règles ne peuvent être simultanément respectées. Kemmerer²² en donne une illustration. Dans le cas du radeau nous avons :

- des humains qui, selon Regan, perdent plus à mourir que le chien,
- un chien innocent (tous les animaux le sont chez Regan) et des humains non innocents car on peut supposer que tous ont violé les droits des animaux.

deux lundis soir (b), on ne doute guère que (b) soit la meilleure option. Mais quand le nombre de soirs où se produira le mal de tête devient très grand, on commence à se demander si l'option (a) ne serait pas préférable. Entre amputer une personne des deux bras (a), et amputer 100 personnes d'une phalange d'orteil (b), nous sommes assez disposés à penser que (b) est le moindre mal. Est-ce parce que nous sentons comme Regan qu'à préjudice inégal, le nombre ne compte pas et que l'agrégation n'a pas de sens ? Cet autre cas peut en faire douter : entre amputer une seule personne des deux bras et d'une phalange d'orteil (a) et amputer 100 personnes des deux bras (b), nous sommes moins persuadés que l'option (a) soit à rejeter.

²² Kemmerer L. A., « Tom Regan on Innocents », *Between the Species* n°7, août 2007, http://cla.calpoly.edu/bts/issue_07/07kemmerer_1.htm

Dès lors, quelle est la règle qui doit avoir le dessus ? Celle qui prescrit de privilégier celui qui a le plus à perdre, ou bien celle qui dit que les coupables perdent la priorité relativement aux innocents ? Regan n'a pas vu le conflit entre les règles, mais il existe.

Quid des maux causés par « la nature » ?

Dans *The Case for Animal Rights*, Regan traite exclusivement du droit des sujets d'une vie à ne pas subir de torts *de la part d'agents moraux*. Dans un article paru en 1990²³, Dale Jamieson interprète cela comme signifiant qu'« alors que nous avons le devoir de porter assistance à ceux qui sont victimes d'injustice, nous n'avons pas le devoir d'aider ceux qui sont dans le besoin et qui ne sont pas victimes d'injustice²⁴. » Jamieson observe que cela conduit à conclure, par exemple, que si nous sommes en mesure de prévenir une personne qu'un rocher dévale une pente et menace de l'écraser, le devoir de justice nous impose de le faire si la chute du rocher est imputable à l'acte maléfaisant d'un être humain situé en amont, mais que nous n'avons aucun devoir de donner l'alerte qui sauve si le rocher s'est détaché à cause d'un glissement de terrain, ou à cause du passage d'un loup.

Dans la préface à la seconde édition du *Case for Animal Rights*²⁵, Regan répond à cette objection. Il indique que son livre traite exclusivement du devoir de justice, mais qu'il ne pense pas pour autant qu'il n'existe pas d'autres devoirs. Il écrit : « La théorie des droits peut reconnaître de façon cohérente qu'il existe un devoir *prima facie* de bienfaisance qui, dans certains cas, impose des devoirs d'assistance effectifs. » Il ajoute qu'en cas de conflit, le devoir de justice doit toujours avoir la priorité sur le devoir de bienfaisance. « On ne doit jamais œuvrer au bien de certains en violant les droits des autres. » Cette priorité ne reçoit aucune justification, peut-être parce qu'elle renvoie à toute une tradition qui la tient pour acquise. On peut cependant imaginer des cas où son caractère « intuitif » n'aurait rien d'évident²⁶.

Les conséquences peuvent-elles ou non être évaluées ?

Pour établir l'incapacité de l'approche utilitariste à remettre en cause l'usage alimentaire des animaux, Regan va très loin dans l'exploitation de l'argument selon lequel il est impossible (ou extrêmement difficile) d'estimer et de comparer les conséquences des options en présence. Car enfin, on est face à un cas où les inconvénients se réduisent à des coûts temporaires de transition dans les habitudes alimentaire et dans la structure des emplois pour un nombre d'individus qui est relativement petit, à comparer aux torts considérables subis par un nombre infiniment plus élevé d'individus, et qui dureront aussi longtemps que la consommation de produits animaux se poursuivra. Si, même dans ce cas-là, on se déclare incapable de savoir de quel côté penche la balance sans entreprendre des recherches très

²³ Dale Jamieson, « Rights, Justice and Duties to Provide Assistance : A Critique of Regan's Theory of Rights », *Ethics*, vol. 100, n°2, Janvier 1990, p. 349-362.

²⁴ *op. cit.*, p. 351.

²⁵ Regan, 2004, p. xxvi-xxvii.

²⁶ Notamment lorsqu'une violation des droits ne causant que des désagréments mineurs aux titulaires de ces droits est la condition nécessaire pour secourir ou épargner les victimes de situations dramatiques imputables à la nature.

compliquées, on ne voit pas comment on pourrait appliquer une quelconque éthique faisant entrer en ligne de compte les conséquences de nos actes sur le bien-être des individus affectés.

Or, la théorie des droits de Regan est une éthique de ce type. L'auteur indique explicitement qu'elle ne rejette pas toute considération des conséquences mais se distingue de l'utilitarisme par le fait qu'elle ne considère pas *uniquement* les conséquences. Comment le *worse-off principle* pourrait-il être appliqué si on est incapable d'évaluer qui est le plus affecté (négativement) par un certain choix ? On peut observer que Regan se prononce sur l'exemple du radeau, dans un cas où il semble autrement complexe d'évaluer qui perd le plus en cas de décès, des chiens ou des humains.

Au total, on peut créditer Regan d'avoir élargi la palette des inspirations théoriques présentes dans la remise en cause de l'utilisation des bêtes de manières qui seraient jugées criminelles s'ils s'agissait d'humains. Grâce à lui, il existe une version de type « droit naturel » ou « intuitionniste » de l'éthique de l'égalité animale. Son approche comporte par ailleurs une tentative de soutenir que l'optique utilitariste est inapte à justifier la remise en cause des pratiques les plus préjudiciables aux animaux, à la différence de la théorie des droits qui en établirait l'immoralité sans conteste. Le résultat sur ce plan semble peu concluant. C'est pourtant cet aspect que l'on va retrouver, et de façon plus marquée, chez d'autres tenants de la théorie des droits.

3. CONTROVERSES BIAISÉES : L'EXEMPLE DE LA QUESTION DU MEURTRE AVEC REMPLACEMENT

Quelques années après la parution du *Case for Animal Rights* – et sans que Tom Regan lui-même soit un acteur notable de cette évolution – apparaît une utilisation très offensive du label « théorie des droits ». Ses promoteurs se décrivent comme les seuls authentiques porteurs de l'exigence d'un changement profond du comportement humain envers les bêtes. Le personnage le plus emblématique de ce courant est Gary Francione, professeur de droit et auteur de divers ouvrages sur la question animale où apparaissent de façon récurrente les mêmes thèmes. Le premier de ces ouvrages, intitulé *Animals, Property and the Law*, paraît en 1995. Un thème central de la pensée de Francione est que le statut de propriétés des animaux est le verrou qui empêche toute prise en considération sérieuse de leurs intérêts. On se concentrera ici sur un autre aspect de son approche, plus en rapport avec notre sujet : le fait de prendre Singer comme cible permanente, et de le déclarer indigne d'être qualifié de « père » du mouvement de libération animale²⁷. Dans ses attaques, Francione associe les failles qu'il attribue à Singer au fait qu'il est utilitariste, et présente volontiers la lignée utilitariste depuis Bentham jusqu'à Singer comme un tout homogène, souffrant des mêmes insuffisances du fondateur aux contemporains. Vraie ou fausse controverse philosophique ? C'est ce que nous allons tenter d'éclaircir en prenant comme point d'appui le thème du meurtre avec remplacement.

²⁷ Voir notamment le blog de Gary Francione : <http://www.abolitionistapproach.com>
Ce blog est partiellement traduit en français : <http://www.abolitionistapproach.com/fr>

Élevage et remplacement

Pourquoi cette question du meurtre avec remplacement s'est-elle trouvée associée au débat sur la légitimité de l'élevage ? Parce que face à la mise en cause de la consommation de produits animaux, un argument classique des défenseurs de cette pratique consiste à dire que les animaux d'élevage lui doivent leur existence. C'est parce qu'on les fait naître pour les abattre et qu'on les remplace par d'autres destinés au même sort que des générations d'animaux de rente ont la possibilité de vivre. Or, la « libération » animale ne consiste pas à ouvrir les cages des millions de poules et cochons ; le but est de parvenir à ce que les sociétés humaines cessent de faire naître des animaux d'élevage. Dès lors, la question est de savoir s'il suffit de faire valoir que ces bêtes n'existent que parce qu'on les consomme pour justifier les élevages et abattoirs.

La position de Singer

Dans la première édition de *La libération animale* (1975), Singer balaye l'argument précité des consommateurs d'animaux par l'idée qu'il est absurde de se soucier du bien d'êtres dénués d'existence. C'est la position que soutenait déjà Henry Stephen Salt²⁸ en 1914 : cela n'a pas de sens de parler de torts causés à des cochons inexistant parce que nous aurons cessé de les faire naître pour nous en nourrir. Ce point de vue est celui de l'existence préalable (*prior existence view*). Plus tard, Singer est amené à réfléchir à l'alternative entre cette optique et celle du point de vue total²⁹ (*total view*), et se rapproche de la seconde. Dans la seconde édition de *La libération animale* (1990), il informe ses lecteurs qu'il a changé d'avis sur cette question³⁰ (sans nommer les deux points de vue ni entreprendre de les discuter extensivement) et indique que cela ne change rien sur le plan pratique aux conclusions de la première édition.

Le sujet est plus amplement repris par Singer dans les chapitres 4 et 5 de *Questions d'éthique pratique* (dont la première édition en anglais date de 1993), à travers l'examen de la question « Est-il mal de tuer ? ». L'auteur y mène une longue et prudente discussion (soulignant qu'on ne dispose pas de théorie satisfaisante de la valeur comparée des vies) qui le conduit à préconiser l'application de l'utilitarisme hédoniste aux êtres « simplement conscients » tandis que l'option retenue pour les êtres qui sont des personnes se rapproche davantage de l'utilitarisme des préférences. Les êtres simplement conscients sont définis comme des individus qui ont pour unique faculté mentale la capacité à ressentir le bien ou le mal-être. Par « personnes », Singer désigne les individus qui ont, de surcroît, la conscience de leur continuité dans le temps, et qui sont capables de former des projets pour leur avenir. Il

²⁸ Henry Stephen Salt, « Logique du garde-manger », texte extrait de *The Humanities of Diet*, The Vegetarian Society, 1914, traduit de l'anglais par Enrique Utria, <http://bibliodroitsanimaux.site.voila.fr/saltlogiquedugardemanger.html>

²⁹ Selon le point de vue de l'existence préalable (*prior existence view*), ne comptent comme patients moraux que les individus qui existent déjà. Selon le point de vue total (*total view*), il faut inclure dans nos délibérations les intérêts de tous les individus qui existeront ou qui pourraient exister si nous prenons certaines décisions.

³⁰ Cf. le dernier chapitre de *La libération animale*, p. 343-345 de l'édition française. Singer fait sentir le caractère problématique du point de vue de l'existence préalable à travers un exemple : ce point de vue conduit à soutenir qu'il n'y a rien de mal à faire naître un enfant dont on sait d'avance que du fait d'un défaut génétique, il aura une existence courte et misérable.

suggère que le devoir moral de ne pas tuer est plus fort envers les personnes qu'envers les non personnes, parce qu'un tort supplémentaire est occasionné aux individus capables de se projeter dans l'avenir par rapport à ceux qui ne le sont pas : on les prive de la satisfaction de leurs préférences à réaliser certains projets, privation d'autant plus notable qu'ils sont fortement doués de la capacité de faire des plans à long terme. Pour les êtres simplement conscients, Singer observe qu'il n'est pas certain qu'on puisse établir qu'il est mal de les tuer, si une série de conditions sont réunies :

- la mort est indolore et ne provoque pas de stress chez le sujet tué,
- la mort ne cause pas de peur ou de souffrance à des tiers,
- le fait de tuer l'individu est la cause qui permet de faire naître un autre individu.

Enfin, on doit assurer une vie agréable tant à l'individu supprimé qu'à celui qui le remplace, en vertu de l'égle considération due à la souffrance ou au plaisir de tous les êtres sentants, qu'ils soient ou non des personnes³¹.

La question du remplacement dans l'offensive anti-singerienne de Gary Francione

Francione présente la position de Singer comme étant celle-ci : il est moralement condamnable de tuer des humains, tandis qu'il n'est pas condamnable de tuer des animaux, du moment qu'on leur assure une existence agréable et une mort indolore. Singer est en cela (selon Francione) dans la parfaite continuité de Bentham. Il y a donc d'un côté les faux tenants de la libération animale (les utilitaristes en général) qui ne réclament en vérité que des conditions adoucies d'élevage, et de l'autre les véritables défenseurs des droits des animaux qui souhaitent la disparition des usages alimentaires (et autres) que les humains font des bêtes. Un texte (parmi d'autres) dans lequel Francione donne cette interprétation de la pensée de Singer est son article de 2005 : « Le principe d'égle considération et l'intérêt des animaux à rester en vie : une réponse au Professeur Sunstein³² ». On peut y lire ceci :

Singer, qui reprend la position de Bentham, soutient que nous devons traiter les intérêts similaires de manière similaire, mais il soutient que la plupart des animaux ne sont pas conscients d'eux-mêmes et n'ont ni « existence mentale continue », ni désirs à propos du futur*. Un animal peut avoir un intérêt à ne pas souffrir mais, parce qu'il ne peut saisir qu'il a « une vie », du moins pas de manière à comprendre ce en quoi consiste le fait d'exister pendant une certaine période de temps », l'animal n'a pas d'intérêt à continuer à vivre ou à ne pas être utilisé comme ressource ou comme propriété des humains*. Les animaux seraient indifférents au fait que nous les élevions et les mettions à mort pour l'alimentation, que nous les utilisions dans le

³¹ La validité de la distinction établie par Singer entre les êtres simplement conscients et les personnes au regard de la question de tuer a été contestée. Il est probable que si l'on admet qu'il n'est pas mal de tuer des êtres simplement conscients lorsque l'ensemble des conditions énumérées sont réunies, alors on doit admettre également que les personnes sont remplaçables dans des conditions similaires. Pour une discussion de ce point, voir Evelyn B. Pluhar, *Beyond Prejudice – The Moral Significance of Human and Nonhuman Animals*, Duke University Press, Durham et Londres, 1995, chapitre 4.

³² Une traduction française de cet article a été publiée en février 2008 dans le numéro 29 des *Cahiers antispécistes* : <http://www.cahiers-antispecistes.org/spip.php?article364>. Le passage cité se trouve page 48 de la version papier du n°29 des *C.A.*

* Dans cette citation, nous avons signalé par des étoiles les endroits du texte de Francione où figurent des appels de notes. Dans les notes correspondantes (non reproduites) il renvoie à des pages d'*Animal libération*.

cadre d'expérimentations, ou que nous les exploitions comme ressources de toute autre manière, du moment qu'ils peuvent jouir d'une vie raisonnablement plaisante. Selon Singer, parce que les animaux ne possèdent aucun intérêt à rester en vie en soi, « il n'est pas facile d'expliquer pourquoi la perte subie par un animal tué ne pourrait pas, d'un point de vue impartial, être compensée par la création d'un nouvel animal, appelé à vivre une vie également plaisante^{*}. »

Francione poursuit en développant les arguments permettant de faire valoir l'intérêt des animaux à rester en vie. Parmi ceux-ci, il note le fait que même s'ils sont inconscients du nombre d'années qui leur reste à vivre, les animaux ont un intérêt à rester en vie du simple fait qu'ils sont capables d'éprouver le plaisir et la douleur.

L'interprétation de Francione de ce qui fait la différence entre les utilitaristes et les tenants des droits a l'avantage d'être simple et facile à retenir : d'un côté ceux qui préconisent de ne pas utiliser les animaux (les tenants des droits), de l'autre ceux qui préconisent de continuer à s'en servir comme matériel expérimental et comme biens de consommation, et de leur conserver le statut de biens possédés par les humains, mais en améliorant leurs conditions de vie (les utilitaristes). L'ennui est qu'il s'agit d'un compte rendu inexact de la position de Singer, de même qu'il est faux d'identifier la position de Singer à celle de Bentham (qui est effectivement celle décrite par Francione).

Une polémique sur fond d'inexactitudes

En fait de polémique, il s'agit plutôt d'un monologue, car si une part notable des écrits de Francione est dédiée à la critique de Singer (et d'une bonne partie du mouvement animaliste), ce dernier n'y a jamais répondu de façon détaillée. Il suffit cependant de se reporter aux textes de Singer pour constater que l'interprétation donnée par Francione de ses idées n'est pas recevable. Sur la question du remplacement, on peut notamment relever les points suivants :

1) La partition de Singer des êtres sentants entre « personnes » et « êtres simplement conscients » ne coïncide pas avec la division entre humains et autres animaux. Car quels sont les animaux supposés conscients de leur continuité dans le temps dans *Questions d'éthique pratique* ? Avec un haut niveau de certitude, les grands singes et sans doute les mammifères marins. Avec une assez forte probabilité, les chiens, chats, ovins, cochons, etc. Peut-être tous les mammifères. Ce à quoi Singer ajoute que faute de certitude, mieux vaut accorder le bénéfice du doute quand nous hésitons, et qu'après tout on ne peut pas exclure totalement que les poulets soient capables de se projeter dans l'avenir et d'avoir la mémoire du passé. L'auteur semble certain que les poissons ne présentent pas de continuité mentale (on ne sait pas bien pourquoi, et les travaux éthologiques récents l'ont peut-être fait changer d'avis³³). La plupart des animaux d'élevage sont donc, au moins par principe de précaution, rattachés à la catégorie des « personnes », donc non concernés par l'hypothèse de non immoralité du meurtre avec remplacement³⁴.

³³ Les capacités cognitives des poissons sont évoquées dans *The Way We Eat* (2006), p. 131.

³⁴ L'impression contraire donnée par Francione vient de l'usage d'une citation tronquée. Dans le passage cité plus haut, Francione renvoie à la phrase de Singer : « il n'est pas facile d'expliquer pourquoi la perte subie par un animal tué ne pourrait pas, d'un point de vue impartial, être compensée par la création d'un nouvel animal, appelé à vivre une vie également plaisante. » Il néglige de citer le début de la phrase (« Mais en l'absence d'une forme ou d'une autre de continuité mentale »), qui

2) Francione fait valoir à l'appui de l'intérêt des animaux à rester en vie (intérêt qui serait nié par Singer) des arguments qui sont déjà pris en compte dans l'optique de l'utilitarisme hédoniste que Singer applique aux êtres simplement conscients, à savoir le fait que l'être qui est tué perd les plaisirs dont il aurait joui s'il était resté en vie. Ce fait n'a pas été oublié, mais il laisse entier le problème du remplacement puisque ce qui est perdu par l'être tué est compensé par les plaisirs dont jouit le remplaçant : l'être qui ne doit la vie qu'au meurtre pratiqué sur le premier.

3) Le domaine des cas où, selon Singer, il n'est peut-être pas mal de tuer des êtres sensibles est extraordinairement étroit (les cas où l'ensemble des conditions énumérées sont réunies) et Singer souligne combien il est étroit. Il ne peut s'agir en aucune manière de l'ensemble de l'élevage et de la pêche, moyennant quelques aménagements dans leur organisation.

4) Singer suggère qu'il est moins grave de tuer un être simplement sensible qu'une personne. Il suggère même que le dommage subi par l'individu tué est d'autant plus grand qu'il est capable de former des projets à plus long terme. Il est exact qu'il y a là une différence par rapport à Francione qui n'établit quant à lui aucune gradation dans l'intérêt à rester en vie des êtres sentants. En revanche, il est contestable d'utiliser la position de Singer en la matière pour soutenir qu'il approuve la consommation de produits animaux. En effet, dans *La libération animale*, il fait cette réflexion à propos des carnivores qui tentent de justifier la consommation de viande par l'idée qu'elle permet l'existence des animaux d'élevage :

Ceux qui utilisent cette ingénieuse défense de leur désir de manger du porc ou du bœuf vont rarement au bout de ses conséquences. Si faire exister un être est une bonne chose, on peut alors supposer, toutes choses égales par ailleurs, que nous devrions aussi faire exister le plus grand nombre possible d'êtres humains ; et si l'on ajoute à cela l'idée que les vies humaines sont plus importantes que les vies animales – idée que le mangeur de viande paraît certain d'accepter – on peut alors inverser l'argument, mettant en mauvaise posture celui qui l'a présenté au départ. Comme on peut nourrir davantage d'êtres humains si nous ne donnons pas nos grains aux animaux d'élevage, la conclusion du raisonnement est en fin de compte que nous devons devenir végétariens³⁵ !

Cette argumentation (que l'on retrouve dans *Questions d'éthique pratique*³⁶) vaut pour les tenants d'une conception spéciste de la valeur comparée des vies. Francione considère Singer comme l'un d'eux. Il n'aurait donc pas dû en conclure que cela le conduisait à ne pas préconiser le végétarisme.

5) Tout au long de la discussion menée dans *Questions d'éthique pratique* sur le problème de tuer, Singer insiste sur le fait qu'il se situe au niveau critique de la pensée éthique, au sens

indique que seuls les êtres simplement conscients sont concernés par cette réflexion et non l'ensemble des animaux. (Cette phrase se trouve page 343 de l'édition française de *La libération animale*.)

³⁵ Peter Singer, *La libération animale*, Grasset 1993, p. 345.

³⁶ Peter Singer, *Questions d'éthique pratique*, Bayard éditions, 1997, page 124.

de Richard Hare. Lorsqu'au terme du raisonnement, il revient au niveau intuitif (toujours au sens de Hare), il recommande se s'abstenir de consommer des produits animaux :

Quoi qu'il en soit, au niveau de la morale pratique, il vaudrait mieux rejeter en bloc l'abattage des animaux pour en faire des aliments, sauf dans les cas de survie. L'abattage des animaux à des fins alimentaires en fait des objets dont on peut user selon notre bon plaisir. Leur vie compte peu en comparaison de nos désirs. Tant que nous utiliserons des animaux de cette manière, changer d'attitude envers eux comme il conviendrait de le faire restera une tâche impossible. Comment pouvons-nous encourager les gens à respecter les animaux et à être concernés par leurs intérêts s'ils continuent à les manger pour leur simple agrément ? Pour encourager les gens à adopter l'attitude convenable dans leur manière de considérer les animaux, y compris ceux qui ne sont pas conscients d'eux-mêmes, le mieux est sans doute de poser comme principe simple qu'il faut éviter de les tuer pour en faire des aliments³⁷.

Un ouvrage plus récent (*The Way We Eat*, 2006) montre que Singer n'a pas varié sur ce plan. Il qualifie « d'omnivores consciencieux » les consommateurs qui évitent les produits de l'élevage industriel standard, et qui font intervenir des critères de bien-être animal dans le choix de la viande ou des œufs qu'ils achètent. Il estime préférable de reconnaître que ces personnes ont un comportement alimentaire plus éthique que la moyenne, plutôt que de les blâmer de n'être pas allées assez loin. Mais il est faux que Singer considère le choix de consommer des produits issus d'élevages offrant quelques garanties de bien-être animal comme supérieur, ou même égal, au choix du végétarisme. Le passage ci-après ne confirme pas non plus l'acquiescement au statut de propriétés des animaux que Francione lui impute :

En pratique, tant que les animaux seront des marchandises, élevées à grande échelle afin d'être vendues sur un marché où règne la concurrence, il y aura conflit entre leurs intérêts et ceux des producteurs, et les producteurs seront toujours poussés à rogner sur les coûts. [...] Des agriculteurs qui commencent par élever des animaux « humainement » peuvent dériver vers des pratiques plus profitables mais moins humaines ; le même type de dérive peut affecter les consommateurs. [...] Pour des omnivores consciencieux, la ligne de démarcation entre ce qu'il est légitime de manger et ce qui ne l'est pas est vague. Parce que nous sommes trop souvent tentés de choisir la facilité, il se pourrait bien que la meilleure façon de nous assurer de la moralité de nos comportements alimentaires soit de tracer une frontière nette excluant les produits animaux – et de la respecter³⁸.

Ainsi, ce n'est que par une interprétation abusive de la discussion menée par Singer de la question du meurtre avec remplacement que Francione fait croire à une opposition profonde entre ses propres prescriptions pratiques et celles de Singer. En fait, les deux auteurs désignent le végétarisme comme le comportement alimentaire le plus éthique. Cette différence inexistante ne saurait donc fournir un exemple concluant de prescriptions divergentes imputables au recours à des doctrines éthiques distinctes. D'autres domaines dans lesquels Francione s'oppose à Singer s'avèrent de la même façon n'avoir à l'examen aucun lien évident avec une divergence sur la conception ultime du bien : c'est ainsi que les différences

³⁷ Singer, *op. cit.*, p. 135.

³⁸ Peter Singer et Jim Mason, *The Way We Eat*, Rodale, 2006, p. 257.

(réelles) entre les deux auteurs sur les stratégies à mettre en œuvre³⁹ pour progresser vers la « libération animale » s'expliquent entièrement par des hypothèses différentes portant sur des faits imparfaitement connus. Au total, l'expression la plus voyante d'un rejet de l'utilitarisme au profit de la théorie des droits dans le mouvement antispéciste s'avère décevante sur le plan de la théorie éthique : on peut s'y intéresser pour d'autres raisons, mais elle n'apporte rien en tant que moyen d'évaluer des différences proprement imputables à l'adhésion à des approches distinctes en philosophie morale.

4. THÉORIES ÉTHIQUES ET MOUVEMENT POLITIQUE

La division utilitarisme/droits joue-t-elle un rôle significatif dans le mouvement social qui revendique des changements notables de la condition animale ? A notre sens, la réponse est non. Après avoir indiqué ce qui nous conduit à cette affirmation, nous nous demanderons pourquoi il en est ainsi.

Une polémique parfois bruyante mais d'importance marginale

Quand on fréquente les forums animalistes, on rencontre occasionnellement des échanges tendus dans lesquels le positionnement face à l'utilitarisme semble un ingrédient essentiel. Ces polémiques sont asymétriques : quelques tenants des droits s'emploient à dénoncer l'utilitarisme, alors que l'inverse est plus rare. Cette asymétrie doit quelque chose à la façon dont s'est écrite l'histoire de la mouvance moderne de la libération animale. La façon de faire de Peter Singer – l'utilitariste le plus en vue de ce courant – est de s'adresser au public en général, c'est-à-dire en priorité à ceux pour qui la condition animale n'est pas déjà une préoccupation centrale. Si sa façon de raisonner est de type utilitariste, ses écrits les plus lus ne contiennent pas d'exposé didactique de ce qui distingue l'utilitarisme d'autres écoles de philosophie morale. Il consacre par ailleurs peu de temps aux controverses internes au mouvement antispéciste. À l'inverse, la construction de la théorie des droits comporte comme élément fondateur la volonté de se démarquer de l'utilitarisme. On en retrouve la trace dans quelques polémiques entre militants qui s'avèrent souvent décevantes, puisque le jeu consiste du côté de certains tenants des droits⁴⁰ à accuser les utilitaristes, ou supposés tels, de ne pas vraiment défendre le végétarisme ou d'approuver l'expérimentation animale⁴¹, tandis que les

³⁹ Francione est en conflit avec Singer :

- sur la question du welfarisme : doit-on (a) ou ne doit-on pas (b) soutenir les revendications d'amélioration du traitement des animaux d'élevage ?
- sur le *Projet grands singes* (dont Singer est l'un des initiateurs) : revendiquer des droits fondamentaux pour les singes anthropoïdes est-il (a) un moyen de faire reculer le spécisme ou (b) une façon de le conforter ?

Singer défend la position (a) et Francione la position (b).

⁴⁰ Précisons que cette attitude n'est pas générale.

⁴¹ La question de l'expérimentation soulève un problème particulier dans la mesure où des intérêts majeurs peuvent être en cause à la fois du côté des sujets soumis involontairement à des expériences très nocives et du côté des bénéficiaires des éventuels résultats obtenus par ces recherches. Malheureusement, on ne trouve pas d'exploration poussée de ce domaine. Du côté de la philosophie des droits, une fois posé que cette pratique est immorale du fait qu'elle utilise certains comme simples moyens au service des fins des autres, il semble qu'il n'y ait plus rien à ajouter. Du côté utilitariste, la question appelle des développements plus importants, mais le fait est que le sujet n'a pas fait l'objet d'un traitement systématique. Une des raisons en est qu'en l'état, l'expérimentation est condamnée

accusés rétorquent qu'on se livre à une déformation scandaleuse de leur position à des fins de prise de pouvoir. Il y a peu à tirer de ces discussions en matière de réflexion de fond. Elles n'ont pas non plus d'influence significative sur la structuration du mouvement pour les animaux : il existe très peu d'organisations pour lesquelles la référence à une doctrine éthique précise constitue un axe fondateur, et la plupart des militants ne se soucient pas de prendre position entre les approches conséquentialistes ou déontologiques. Il serait erroné d'en conclure que le travail conséquent fourni en éthique animale au cours des dernières décennies n'a eu aucun impact sur le débat social relatif au sort fait aux animaux. Ce qui est contestable en revanche, c'est l'idée que les revendications portées par le mouvement antispéciste aujourd'hui exprimeraient *l'ensemble* des exigences d'un comportement éthique envers les êtres sentants.

L'impact des travaux des philosophes

La multiplication des travaux consacrés à l'éthique animale depuis les années 1970 a contribué à faire du sort des animaux une question « respectable » : un sujet qu'on a le droit d'aborder sans se faire systématiquement ridiculiser, accuser de sensiblerie déplacée ou de trahison envers les humains. Il est devenu plus difficile de traiter par le mépris le souci pour les animaux, de l'attribuer à une lubie de « mémères à chienchiens », quand un nombre croissants d'intellectuels se sont mis à publier sur la question et à être lus au-delà du cercle académique.

Par ailleurs, cette activité intellectuelle intense a conduit à passer au crible de la critique la famille des raisons ou affirmations avancées pour négliger les intérêts des animaux. Cet apport n'est que partiellement dépendant du fait que ses auteurs appartiennent à tel courant éthique plutôt que tel autre. La raison en est justement qu'il s'agit d'un travail critique, et qu'on est dans un domaine où il suffit de regarder avec un peu d'attention pour détecter les énormités ayant cours. Pour une bonne part, le travail a consisté à pointer la vacuité des arguments des défenseurs d'un humanisme étroit, et à montrer que la thèse « les humains seulement » ou « les humains toujours en priorité » n'est défendue qu'au prix de contradictions insurmontables.

L'argumentation de la position antispéciste (c.a.d. la défense de la thèse selon laquelle l'appartenance ou non à l'espèce humaine ne saurait constituer, en soi, un critère éthique pertinent) a été d'un grand poids pour ébranler une idéologie très prégnante qui impose presque comme un devoir de ne pas prêter trop attention aux bêtes et de réserver notre sollicitude aux seuls humains. Il est ainsi devenu possible de faire progressivement entrer dans le débat public le questionnement sur notre rapport aux animaux.

Des objectifs somme toute modestes

Les objectifs poursuivis par le mouvement antispéciste sont en deçà de ce qu'exigerait la mise en œuvre intégrale des principes utilitaristes ou de la théorie des droits. Cela passe inaperçu parce que ses revendications correspondent bien aux applications pratiques mises en avant par les philosophes qui ont travaillé sur l'éthique animale, de sorte que celles-ci passent

pour son caractère spéciste : on ne peut pas fournir de justification rationnelle à l'interdiction d'expérimenter sur quelque humain que ce soit, tout en autorisant que des millions d'animaux soient routinièrement soumis à des expériences stressantes, douloureuses et souvent mortelles.

pour *les* implications qui découlent du principe d'égle considération. En fait, il ne s'agit que de certaines d'entre elles : on prescrit des changements dans un nombre limité de domaines, lesquels constitueraient un progrès vers une considération moins inégale.

Personne n'a encore brossé le tableau de ce que serait le plus éthique des mondes possibles. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Cela représente un défi intellectuel si considérable qu'il est peut-être impossible de le relever. On peut en avoir un aperçu (dans une optique utilitariste) à travers quelques réflexions rapidement esquissées par Richard Hare dans un article de 1993⁴² : pour caractériser un tel monde, il faudrait être en mesure d'apporter des réponses à des questions telles que « Combien d'animaux (humains inclus) au total devrait-il y avoir et combien de chaque espèce ? », ceci en tenant compte du fait que certains animaux sont probablement aptes à atteindre une qualité de vie supérieure à d'autres, et des contraintes écologiques qui déterminent les combinaisons possibles. Sans doute faudrait-il ajouter aux aspects évoqués par Hare des considérations sur le degré probable de nuisance à des tiers selon les types d'animaux et l'environnement dans lequel il vivent. Il faudrait s'interroger enfin sur la faisabilité et le coût de la transition vers l'état optimal, et sur les « *second best* » accessibles.

Le défi intellectuel n'est pas tout. Les courants éthiques évoqués sont porteurs d'un niveau d'exigence morale très élevé. Pour la théorie des droits de Regan, on doit non seulement ne pas violer les droits d'autrui, mais également intervenir lorsque des tiers les violent ; à cela s'ajoute le devoir de bienfaisance que l'on peut supposer très étendu, même si Regan n'en a pas développé le contenu. Pour l'utilitarisme, un comportement parfaitement moral consisterait à consacrer son temps et ses ressources à pourvoir au bien d'autrui aussi longtemps que le bonheur qu'on fait gagner à des tiers de la sorte est supérieur à celui dont on se prive soi-même⁴³.

L'étendue des deux théories risque de les rendre peu opératoires tant qu'elles ne sont pas assorties d'éléments complémentaires indiquant la direction à prendre. Au pire, l'impossibilité de cerner l'ensemble des objectifs souhaitables, de les hiérarchiser, et de s'astreindre à un comportement parfaitement éthique, peut servir de prétexte à l'immobilisme. D'où l'importance qu'a eue la rencontre de Singer avec la question concrète de la légitimité de la viande. C'est cela qui a permis de focaliser sur un thème à la fois particulier et d'une portée immense, thème qui, une fois repéré, a été repris par tous ceux qui se sont penchés sur l'éthique animale.

Cette focalisation permet aussi de comprendre pourquoi l'adhésion à un courant de philosophie morale plutôt qu'un autre n'a pas d'importance décisive. On est en effet dans un domaine où il suffit d'examiner le problème sans *a priori* pour parvenir à la conclusion qu'il n'est pas justifiable d'infliger la souffrance et la mort de façon « gratuite », par simple convenance ou habitude. L'objectif principal du mouvement animaliste rénové issu des années 70 ne porte pas sur des cas difficiles qui demandent de déterminer qui doit être jeté à la mer quand le radeau de sauvetage ne peut porter tous les naufragés, ou de savoir s'il est juste de sacrifier les intérêts vitaux de quelques-uns pour le bien du plus grand nombre. Il ne

⁴² Hare Richard M., « Why I am Only a Demi-Vegetarian », in *Essays on Bioethics*, Clarendon Press, Oxford, 1993. Voir en particulier p. 226-227.

⁴³ À moins qu'il ne puisse être établi que l'adoption à grande échelle d'une telle conception du devoir conduirait paradoxalement à une dégradation du bien-être collectif.

demande pas non plus à chacun d'aller à l'extrême limite de ses capacités d'altruisme pour satisfaire aux exigences de la morale. Les changements visés ont un coût faible pour la plupart des humains tout en épargnant une somme de malheur considérable aux bêtes, tant par le nombre d'individus concernés que par l'intensité des souffrances évitées. Ces changements n'impliquent pas de saut dans l'inconnu ; on peut dès maintenant imaginer ce que seraient nos vies si les objectifs visés étaient atteints : sensiblement identiques à ce qu'elles sont aujourd'hui. Qui plus est, les coûts sont concentrés sur une phase de transition, après quoi ils deviennent nuls. Au bout d'une ou deux générations, les habitudes de consommation auront changé (ne pas utiliser de produits animaux devient la norme) et la structure de la production et des emplois se sera adaptée à une composition différente de la demande. Il est de surcroît probable que cette mutation, bien qu'inspirée par le rejet du spécisme, reste avantageuse si on ne prend en considération que l'espèce humaine. En effet, elle procurerait sans doute plus de bénéfices à certains humains qu'elle ne causerait de désagréments à d'autres, en raison de la disparitions des dégâts sanitaires liés à l'élevage, des dégâts environnementaux imputables à l'élevage et à la pêche, et de l'accroissement des ressources alimentaires⁴⁴.

Un temps où la recherche des moyens prend le pas sur la détermination des fins

Par rapport au champ très étendu et encore largement inexploré de ce qu'impliquerait une éthique de l'égalité animale, les préoccupations du mouvement animaliste peuvent sembler très en retrait. Mais inversement, le terrain de l'action politique demande une réflexion et des savoir-faire qui ne se limitent pas à la maîtrise de la philosophie morale.

Pendant un temps, le mouvement antispéciste a agi comme s'il croyait que pour opérer un changement social, il suffisait de produire et de rendre publics de bons arguments éthiques. C'est une idée dont l'expérience a enseigné qu'elle était simpliste. On en trouve le constat, en des termes assez voisins, tant chez Regan que chez Singer.

Dans la préface de l'édition 2004 du *Case for Animal Rights*, Regan écrit :

Oui, il y a quelques signes que des changements positifs se produisent, mais à un rythme beaucoup plus lent que ce que j'imaginai quand j'ai fini *The Case*. Quelques semaines après l'envoi du manuscrit définitif à l'éditeur, je me souviens d'avoir marché dans les rues froides de décembre à New York, bousculé par la foule des jours de fête, songeant que je voyais un futur défenseur des droits des animaux dans chaque visage étranger que je croisais. Je brûlais d'impatience de connaître le jour glorieux où *The Case for Animal Rights* transformerait l'Amérique, et même le monde entier, en un havre de paix pour les animaux [...]. Quelle erreur ! Je n'ai pas seulement beaucoup surestimé le pouvoir du *Case*, j'ai aussi beaucoup sous-estimé les obstacles à surmonter avant que la société n'accepte pleinement les droits des animaux. Si j'ai appris quelque chose au cours des vingt dernières années, c'est que la lutte pour les droits des animaux n'est pas pour les cœurs faibles. Le rythme du changement social requiert la coûteuse endurance du marathonien, pas la vitesse de l'éclair du sprinter. Ma foi dans le triomphe ultime de la justice pour les autres animaux n'a pas faibli [...]. Disons simplement que mon idéalisme a été tempéré par une forte dose de réalisme⁴⁵.

⁴⁴ On peut supposer que si le tiers des terres arables de la planète cessaient d'être employées à produire l'alimentation des animaux d'élevage, il serait plus aisé de résoudre le problème de sous-alimentation dont souffre un milliard d'humains.

⁴⁵ *Op. cit.*, p. xiv.

Dans une interview accordée au magazine Satya en octobre 2006, Singer déclare quant à lui :

Je suppose que lorsque j'écrivais *La libération animale*, je ne savais pas tout à fait à quoi m'attendre. Mais je pensais que l'argumentation était très claire et convaincante, et qu'une personne raisonnable lisant cela se dirait : « Eh bien, tout ceci est juste, par conséquent je ne devrais pas manger d'animaux et il faudrait que je change tout mon mode de vie ». Et si suffisamment de personnes faisaient cela, et en parlaient à d'autres, alors les industries animales périlliciteraient rapidement. Bien sûr, je n'étais pas totalement naïf, même à l'époque. Je suppose que j'avais conscience que des intérêts puissants étaient en cause, et que peut-être les gens sont tout simplement trop égoïstes pour accepter une argumentation rationnelle quand elle va à l'encontre de leurs habitudes alimentaires. Je n'étais donc pas vraiment sûr que cela allait arriver, mais je pensais que l'argumentation était vraiment solide et parlerait aux gens. Je le pense encore, mais étant donné que nous n'avons rien obtenu s'approchant de ce que j'espérais, alors qu'il y a trente ans que nous sommes sur la brèche, il faut que nous cherchions d'autres voies⁴⁶.

Aujourd'hui, le mouvement animaliste est mobilisé par la recherche et la mise en œuvre des moyens de provoquer l'évolution vers les buts déjà repérés comme souhaitables. C'est la compréhension empirique ou théorique des ressorts du changement social qui absorbe l'essentiel de l'énergie disponible. Peter Singer est lui-même représentatif de l'attention croissante portée à cette question. L'ouvrage qu'il consacre en 1998 à son ami Henry Spira⁴⁷ est autant une biographie qu'un manuel à l'usage des militants de la cause animale. Le décalogue de la « méthode Spira » exposée par Singer se termine par cette règle :

Avant de lancer une campagne, ou de poursuivre une campagne déjà en cours, demandez-vous si ça va marcher. Si vous ne pouvez pas rendre compte de façon réaliste de la façon dont vos plans vont permettre d'atteindre vos objectifs, il faut changer vos plans. Rester en contact avec ce que pense le public, choisir une cible, déterminer un but accessible, rassembler une information exacte, maintenir sa crédibilité, suggérer des solutions alternatives, être prêt au dialogue avec ses adversaires ou à la confrontation s'ils ne répondent pas – tous ces éléments ont pour but de créer une campagne qui soit un moyen de faire bouger les choses en pratique. La question principale est toujours : *Est-ce que ça va marcher*⁴⁸ ?

Le dernier ouvrage paru de Peter Singer, *The Life You Can Save*⁴⁹ (qui a pour sujet notre devoir de secourir les humains les plus pauvres de la planète) témoigne de cet investissement

⁴⁶ <http://minilien.com/?yet2ExPUxj>

⁴⁷ Peter Singer, *Ethics into Action – Henry Spira and the Animal Rights Movement*, Roman&Littlefield Publishers, Maryland, 1998. (Henry Spira fut un pionnier de l'organisation de campagnes ciblées visant des entreprises ou institutions pratiquant l'expérimentation animale ou l'élevage industriel. Il fut auparavant un militant de différentes causes sociales humaines.)

⁴⁸ Peter Singer, *op. cit.*, édition paperback 2000, Roman&Littlefield Publishers, p. 192. Une traduction française du chapitre dont est tirée cette citation est disponible à cette adresse : <http://www.cahiers-antispecistes.org/spip.php?article256>

⁴⁹ Peter Singer, *The Life You Can Save*, Picador, 2009. (Il existe une traduction française de cet ouvrage : P. Singer, *Sauver une vie*, Michel Lafon, 2009).

dans la recherche du « Comment faire pour que ça marche ? ». Singer porte dans ce livre une attention particulière aux connaissances issues de la psychologie sociale, mais se penche également sur des données d'ordre économique, culturel, politique, évolutionniste... influant sur la propension à donner, ou plus largement sur la propension à se comporter moralement. L'auteur y utilise explicitement un double système de normes : une norme haute (utilitariste) et une norme pratique, plus basse, pour « ici et maintenant ». Voici un des passages où il s'en explique :

Confrontés à une argumentation éthique qui exige que nous donnions une grande partie de notre revenu, nous demanderons peut-être quel intérêt peut bien avoir une norme qui va tellement à l'encontre de la nature humaine que pratiquement personne ne s'y pliera. Au cours des nombreuses années passées à parler et à écrire sur ce sujet, j'ai découvert que le fait de viser des normes morales exigeantes pousse certaines personnes dans la bonne direction, même si elles ne vont pas jusqu'à les respecter parfaitement (ce qui est aussi mon cas). [...] Mais [...] demander aux gens de donner plus que ne donnent presque tous les autres risque de les rebuter, et à un certain niveau pourrait les porter à abandonner toute volonté de mener une vie éthique. Découragés par ce qu'il en coûte de bien agir, ils pourraient en venir à se demander pourquoi ils se donneraient la peine d'essayer. Pour éviter cet écueil, on doit préconiser un niveau de don qui suscite une réponse positive. Parce que je veux que les pauvres reçoivent le plus d'aide possible, je pense qu'il faut préconiser un niveau de don qui permet de lever le maximum de fonds et qui a ainsi les meilleures conséquences. [...] Je reconnais que cette prescription [*donner 5% de son revenu*] est très en deçà de l'argument moral que j'ai exposé précédemment, car il reste naturellement vrai que la plupart des gens, après avoir donné 5% de leur revenu pour remédier à la misère, pourraient donner davantage sans rien sacrifier dont l'importance s'approche un tant soit peu de celle des vies qu'ils sauveraient de la sorte⁵⁰.

Ethique animale : un chantier immense en perspective

Quelle est donc la fonction de la norme éthique haute, sachant que dans le champ de l'action sociale et politique, ce sont toujours des normes partielles et souvent plus basses qui sont mises en avant ? Comment s'articulent la connaissance des faits (psychologiques, sociologiques, scientifiques...) et la réflexion sur les valeurs, pour peser sur le cours des choses ? L'exploration de ces questions compte sans doute parmi les éléments qui aideraient à prédire si la division utilitarisme/droits jouera un rôle plus marquant à l'avenir sur le terrain de la cause animale. Plus généralement, c'est le problème ardu de l'évaluation des théories éthiques, tant au regard de critères de vérité que de critères d'aptitude à influencer sur le réel, qui est posé.

L'étude de la signification et des implications d'une éthique soucieuse de tous les êtres sentants n'en est elle-même qu'à ses débuts. On est aujourd'hui absorbé par le souci de mettre fin à des atteintes humaines évidentes, directes, organisées, à la vie et au bien-être des bêtes. Mais cela n'épuise pas la question de savoir ce que devraient être les relations entre êtres sentants, que ces relations impliquent ou non des humains. Le sujet est particulièrement

⁵⁰ Peter Singer, *op. cit.*, p. 151-152.

complexe du fait que ces êtres occupent les mêmes territoires, usent des mêmes ressources, et que nombre d'entre eux ont besoin de tuer pour vivre.

C'est aussi toute une représentation du monde qui est en train de se fissurer – celle fondée sur la partition du réel entre les hommes et la nature (le reste) – sans qu'on perçoive encore nettement les contours de celle appelée à la remplacer.
